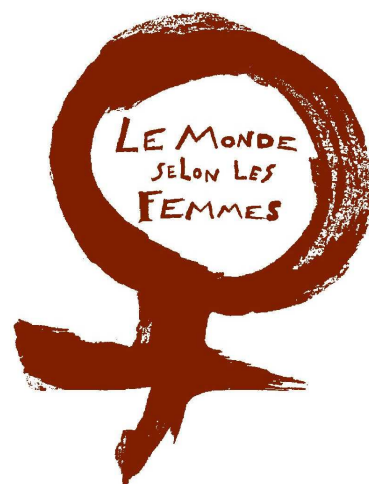


Enjeux de développement pour les femmes de R.D.Congo

**Joana Joves et
Hélène Ryckmans**



Le Monde selon les femmes

Enjeux de développement pour les femmes de R.D.Congo,
Joana Jouve et Hélène Ryckmans

Avec des contributions ou commentaires de de Silvia Chejter, Bob Kabamba, Bernadette Kapend, Charlotte Kashamura, Elise Muhimuzi, Marie Mwira, Adeline Nsimire, Pierre Pukuta, Denis Wathum.

© Le Monde selon les femmes

D/2006/792626

Le Monde selon les femmes • 18 rue de la Sablonnière • 1000 Bruxelles
• Belgique
Tél 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12 • Compte n° 310-1217399-38 •
www.mondefemmes.org

Cette publication est réalisée dans le cadre du projet RAAC, avec l'aide de la DGCD, de l'Union Européenne et de la Fondation Talitha Koum.



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Monde selon les femmes et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Mise en page : Hélène Ryckmans

Sommaire

Introduction	4
Brève chronologie	5
Chapitre 1.	8
Lutte contre la pauvreté, accès au pouvoir et aux ressources pour les femmes	8
Message	14
Chapitre 2.	15
Les enjeux macro-économiques du développement en RDC : Genre, pauvreté, mondialisation	15
Message	26
Chapitre 3.	29
Luttes contre les violences sexuelles en RDC	29
Message	33
Chapitre 4.	37
Droits des femmes et représentation politique	37
Message	44

Introduction

Ce document de plaidoyer est la suite de la rencontre du RAAC Palabras qui a eu lieu à Kinshasa du 10 au 15 octobre 2005.

Durant cet atelier, des recommandations ont été formulées autour de 4 thèmes :

- la participation de la femme à tous les niveaux de prise des décisions, la promotion du genre dans la gouvernance nationale et locale ;
- le faible pouvoir économique des femmes ; le genre dans les activités à caractère économique et la lutte contre la pauvreté ;
- les violences faites aux femmes ;
- la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles.

A la suite, il a été décidé de rédiger le présent document de plaidoyer, dont l'analyse et le message se fondent sur les observations d'universitaires, d'acteurs de la société civile et de personnes impliquées dans les débats de la RDC contemporaine.

Un bref rappel des grands événements politiques de 1960 aux élections de 2006 permettra d'introduire et d'expliquer le contexte d'émergence des quatre chapitres abordés.

Chapitre 1. Un bilan sur la situation des populations, appuyé par une présentation de la dimension genre, conduira à présenter les actions du CONAFED, les ambitions générales et les attentes pratiques de ce réseau d'associations féminines.

Chapitre 2. Afin de mieux comprendre l'histoire récente de la RDC concernant les instabilités économique et politique, les relations entre affrontements ethniques et enjeux financiers internationaux ; les réformes économiques en cours et leurs effets sur les populations seront analysés.

Chapitre 3. Ces conflits multiformes en RDC ont engendré des violations massives des droits humains. Les femmes ont été les premières victimes de ces crimes.

Chapitre 4. En réaction à ces exactions, les femmes congolaises s'engagent dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits civils et politiques et revendiquent un accès partagé au pouvoir.

Brève chronologie¹

Depuis l'indépendance acquise le **30 juin 1960**, le pays fut essentiellement marqué par des désordres politiques, conflits ethniques, rébellions, dictatures et guerres.

30 juin 1960 : Proclamation de l'indépendance après 75 ans de domination coloniale.

Rupture politique totale, retrait des administrateurs publics et des investisseurs privés. Adoption d'un Etat unitaire, sur la base d'une représentativité plus provinciale qu'idéologique.

Premiers désordres au sein de l'armée, pillages, mouvements sécessionnistes.

11 juillet : Le Katanga se proclame indépendant.

Désaccord entre Lumumba leader nationaliste et l'opinion Européenne.

17 janvier 1961 : Assassinat du Premier ministre Patrice Lumumba

1963 : Fin de la sécession katangaise, rébellion lumumbiste

24 novembre 1965 : Prise de pouvoir par le général Mobutu soutenue par l'Occident. Mise en place d'un système dictatorial qui durera trente-deux ans, pendant lesquels le régime de Mobutu deviendra une « plaque tournante » des stratégies Occidentales visant à lutter contre les mouvements de libération, et les pays soutenus par le bloc Soviétique. Cette position privilégiée lors de la guerre froide permettra tous les excès sans que l'aide extérieure ne se tarisse.

1971 : Lancement de la politique d'authenticité :

Le Congo devient Zaïre, nouveau drapeau, nouvel hymne national. Les villes et lieux importants du pays sont rebaptisés....

À partir de **1973** : Nationalisation des grandes entreprises, politique d'austérité prétendument tournée vers le remboursement de la dette extérieure du pays. Baisse de la production. Coupe du budget de l'éducation et de la santé.

Insécurité de l'armée.

1977 : Première guerre du Shaba (Katanga).

Pression de la Communauté Internationale et des bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale) pour libéraliser le régime afin de contrôler les risques de soulèvements populaires. Organisation d'élections parlementaires simule une ouverture démocratique.

¹ Cette chronologie s'appuie sur les ouvrages suivants :

« Le dinosaure, Le Zaïre de Mobutu » Braeckman Colette, édition Fayard Bruxelles 1992

« L'interminable crise du Congo-kinshasa, origines et conséquences » Kabanda Kana K. André, collection études africaines, Harmattan, Paris 2005

« Géopolitique du Congo » Cros Marie France et Missier François, édition Complexe, Bruxelles 2006

1978 : Deuxième guerre du Shaba (Katanga).

Intervention des troupes marocaines et françaises.

1983 : Crise économique, la très forte dévaluation de la monnaie pousse Mobutu à se soustraire au plan d'ajustement structurel. Années de « rigueur » orchestrées par le gouvernement Kengo wa Dondo, la Banque Mondiale et le FMI. Le service de la dette mobilise plus des deux tiers des dépenses de l'Etat. Désengagement des services sociaux : les soins de santé deviennent payants, les emplois de la moitié des enseignants sont supprimés.

1990 : Crise sociale et revendication populaire démocratique. Massacre des étudiants à l'université de Lubumbashi, suivi de la suspension de l'aide publique extérieure et de la coopération étrangère structurelle. Malgré le système répressif, éveil de la conscience populaire : forte critique de la corruption et de l'enrichissement éhonté de la caste au pouvoir, au détriment du reste de la population.

Après la chute du mur de Berlin le régime mobutiste est mis sous pression, fin du système du parti unique. Multipartisme de façade.

Ouverture de la Conférence Nationale Souveraine prévoyant une période de transition de deux ans pour mettre en place une stabilité démocratique. Ces dialogues dureront 7 ans, jusqu'à ce que Mobutu soit chassé par les troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL).

1991 : Faillite bancaire et généralisation de la fraude du côté de l'Etat, paupérisation de la population, pillages des ressources par des éléments des forces armées suivis par des couches paupérisées de la population. Débuts des affrontements socio-ethniques entre Katangais et Kasaïens (qui ont le contrôle de la Gécamines) et entre congolais et ressortissants rwandais, puis hutus et tutsis dans le Kivu.

1994 : Suite au génocide rwandais, des centaines de milliers de réfugiés sont installés à l'Est du pays. L'opération « Turquoise » menée par la France ravive les conflits d'origine ethnique et déplace les affrontements du Rwanda au Congo prélude à une « guerre de revanche ». Première guerre lancée par une coalition hétérogène cachant mal la volonté d'expansion des pays frontaliers qui s'engagent dans le contrôle des richesses naturelles du Congo.

1995 : le FMI et la Banque Mondiale préconisent de nouvelles réformes économiques, l'aide publique au pays reprend par le biais des organisations humanitaires. Explosion des investissements des entreprises étrangères.

Octobre 1996 : Affrontements au Sud-Kivu et formation de l'AFDL dont le porte-parole est Laurent Désiré Kabila.

17 mai 1997 : Kinshasa tombe aux mains de l'AFDL, le président Mobutu prend la fuite vers le Togo puis vers le Maroc.

28 juillet 1998 : Autoproclamé président de la République, Kabila tourne le dos aux militaires rwandais au sein des Forces armées congolaises et leur demande de quitter le pays.

2 août 1998 : Une nouvelle rébellion éclate au Kivu contre le régime Kabila, guidée par le Rwanda et l'Ouganda. Quelques jours plus tard le Zimbabwe, la Namibie, la Zambie, le Tchad, la Libye et l'Angola se portent au secours de Kinshasa.

Cette guerre durera plus de cinq ans : massacre de la population, destruction de l'économie formelle, partition de fait du pays entre le pouvoir de Kinshasa et les différentes forces rebelles

Juillet 1999 : Signature des accords de Lusaka qui prévoient un cessez-le-feu et un dialogue intercongolais pour jeter les bases d'un partage du pouvoir. L'opposition politique non armée et la société civile s'opposent d'un côté à Kabila et de l'autre aux mouvements rebelles soutenus par leurs partenaires extérieurs.

16 janvier 2001 : Assassinat à Kinshasa de Laurent Désiré Kabila.

19 janvier : Prestation de serment de Joseph Kabila qui remplace son père à la fonction de Président de la République Démocratique du Congo.

2002 : Signature de l'accord de Prétoria : le président rwandais Kagame accepte de retirer ses troupes présentes au Congo, tandis que Joseph Kabila s'engage à organiser le désarmement et le rapatriement des combattants hutu rwandais présents sur le territoire congolais.

Août : Signature à Luanda d'un accord prévoyant le retrait des troupes ougandaises

Octobre : Fin du désengagement de toutes les troupes étrangères se trouvant en territoire congolais.

Décembre : Signature à Prétoria de l'accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo. Le cessez-le-feu mal négocié abouti tout de même à la conclusion d'un accord global et inclusif, le 17 décembre 2002 pour deux ans. Cet accord est fondé sur le principe du 1+4 : Un président et quatre vices présidents représentant les grandes forces en présence (la présidence, les deux ex-mouvements rebelles et l'opposition politique).

Le long processus de transition permet l'adoption par référendum en décembre 2005 d'une nouvelle constitution qui organise un Etat congolais décentralisé dans lequel une large autonomie est attribuée à chaque provinces.

Juillet et octobre 2006 : Des élections présidentielles sont organisées, en deux tours, accompagnées des scrutins législatif et provincial, offrant l'opportunité d'une expression démocratique que le peuple congolais attend depuis plus de 40 ans.

Chapitre 1.

Lutte contre la pauvreté, accès au pouvoir et aux ressources pour les femmes²

La RDC est l'un des plus grands pays d'Afrique avec une superficie de 2.345 millions de km². Elle compte environ 52 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique compris entre 3 et 3,2% par année.

Les différentes guerres entreprises pour évincer le Maréchal Mobutu du pouvoir entre 1996 et 1997 ainsi que celle née de l'incompréhension entre les anciens alliés de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo « AFDL » en 1998, auront des conséquences catastrophiques causant plus de 4 millions de morts, plus de 300 000 réfugiés et un nombre de plus de 2 040 000 déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays selon le rapport de l'OCHA³

Ces conflits se sont ajoutés au pillage de 1991 et de 1993 pour détruire en de sociétés industrielles et commerciales, les hôpitaux et les centres de santé, rendant ainsi très difficile l'accès aux soins de santé et aux médicaments.

La RDC n'échappe pas à la triste réalité selon laquelle le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé, laissant à voir un contraste poignant au sein du peuple congolais.

D'une part, 80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue et souffre de la sous-alimentation. L'accès au logement décent est quasi inexistant et à la place ce sont le plus souvent les taudis qui tiennent lieu d'habitation. La plupart des enfants ne sont pas scolarisés, nombre d'entre eux se retrouvent dans la rue faute des moyens d'encadrement par les parents eux-mêmes démunis, le taux de mortalité infantile et néonatal est très élevé à cause du manque d'accès aux soins de santé primaire.

² Ce texte est inspiré de différentes interventions d'Elise MUHIMUZI (Secrétaire permanente du CONAFED, Comité National Femmes et Développement en RDC) lors de la 7^{ème} rencontre Palabras en 2004 et lors du séminaire international sur les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique en 2005 à Kinshasa.

³ www.rdc-humanitaire.net/planaction/plan2006

D'autre part une infime minorité privilégiée jouit du monopole du savoir, de l'avoir et du pouvoir. Malheureusement c'est dans cette dernière classe sociale qu'on retrouve certains des auteurs et des complices du pillage des ressources et des conflits armés en République Démocratique du Congo.

Aujourd'hui 80% des Congolais et Congolaises ont besoin d'une attention particulière, ce qui représente un véritable défi pour le gouvernement congolais, les ONGs et la communauté internationale. La pauvreté en RDC revêt plusieurs formes. Présente en zone urbaine, elle est surtout très forte dans les milieux ruraux où la population exerce des métiers de survie qui ne lui permettent pas de satisfaire ses besoins fondamentaux. De plus elle touche deux fois plus les femmes que les hommes.

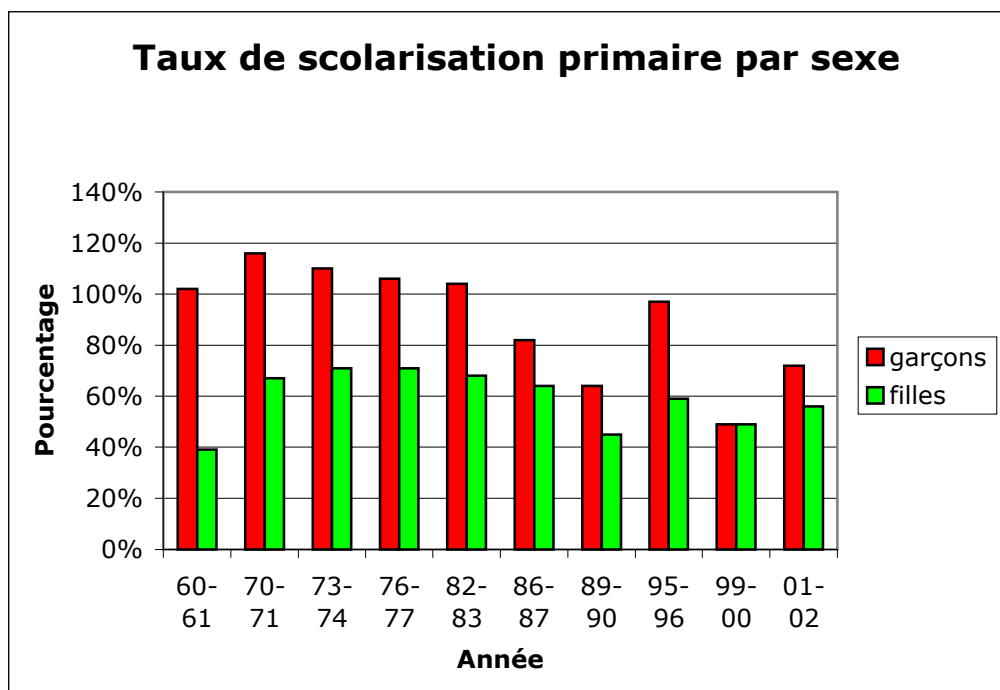
La part du budget de l'éducation⁴ passe de 24% en 1980 à 6% en 2000, induisant la décroissance du taux de scolarisation des enfants et d'alphabétisation des adultes, phénomènes amplifiés pour les femmes et les fillettes, surtout dans les milieux ruraux.

En 2001 72% de garçons étaient scolarisés contre 56% de filles.

La scolarisation est plus élevée en ville 76,8%, qu'à la campagne 51%.

La scolarisation des filles, est toujours altérée par le travail domestique ; les fillettes constituent une main d'œuvre et suscitent encore peu d'intérêt chez les parents, aussi l'analphabétisme des femmes est 2 fois plus élevé que celui des hommes.

⁴ « Les objectifs du millénaire et l'éducation en Afrique » étude diagnostique réalisée par le CWBCI et le CNCD-11.11.11 en 2006 source Banque Mondiale



Le désengagement progressif de l'Etat du domaine de la santé⁵ prive les populations, de l'accès à l'eau potable, des soins sanitaires essentiels et de médicaments. Le délabrement des infrastructures et le manque de formation du personnel soignant ont pour conséquences la prévalence d'accouchements non assistés, un fort taux de mortalité maternelle et infantile et de grandes difficultés face à la prévention et les soins des infections sexuellement transmissibles.

Les femmes sont particulièrement défavorisées, voire dévalorisées par la coutume. Les difficultés des femmes à accéder aux pouvoirs de production et de décision ont longtemps été aggravées par les dispositifs juridiques et institutionnels, consacrant l'incapacité des femmes mariées, exigeant l'autorisation du mari pour exercer un emploi, ouvrir un compte bancaire et solliciter un crédit⁶.

La marginalisation économique des femmes et la féminisation de la pauvreté, font partie des inégalités prenant leur source dans la différence sexuelle. Elles sont ancrées au cœur du politique et les conséquences

⁵ Dépenses publiques en santé représentent 1,2% du PIB, selon l'étude du PNUD 2005

⁶ Voir ci-dessous au chapitre « Droits des femmes et représentation politique » p. 38 et sv

se font sentir sur l'accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, le partage du savoir, du pouvoir économique et de la prise de décision politique.

Concrètement, au niveau de l'activité agricole⁷, qui fait vivre la majorité de la population, le travail est réparti en fonction des sexes. Cette division sexuelle des tâches hiérarchise les individus ce qui induit un déséquilibre entre les efforts des unes et les gains des autres. Les femmes exécutent les travaux agricoles les plus pénibles et les hommes gèrent les ressources en profitant du manque de connaissance, d'organisation et d'intégration de celles-ci. Leur travail est utilisé (usurpation de terres par les chefs coutumiers), dévalué (intimidation politique, mépris des acheteurs), volé (procédé de fabrication). Généralement, ce sont les collecteurs et intermédiaires, détenteurs des moyens matériels et financiers qui sortent gagnants des circuits commerciaux des produits agricoles au détriment des paysannes productrices.

Bien que l'on tende aujourd'hui vers plus d'égalité au regard des lois, la tradition justifie la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes ce qui construit souvent la base de la violence dont elles sont victimes : propos injurieux, maltraitances, violences sexuelles, viols, coups et blessures, coutume du mariage précoce et autres pratiques nuisibles...

C'est dans ce contexte qu'évoluent le Comité National Femme et Développement (CONAFED) et les autres associations féminines en RDC qui travaillent sur la problématique de l'égalité des chances et de la parité des droits.

Le CONAFED est le réseau national d'organisation des femmes mis en place depuis 1997. Son rayon d'action s'étend sur toute l'étendue de la RDC, dans chacune des 11 provinces dont la ville de Kinshasa. Il compte en son sein 360 organisations membres regroupées dans 11 Réseaux provinciaux Femme et Développement (Réfed)⁸.

⁷ Dimitra Bulletin n°9, Bruxelles, mars 2004

⁸ Le CONAFED est composé d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration, d'un Secrétariat Permanent (organe technique d'exécution des programmes) et de 11 Réseaux Provinciaux Femmes et Développement.

Sa mission est d'œuvrer pour la consolidation de la société civile par la promotion du genre, du leadership féminin et d'un cadre de concertation entre réseaux d'ONG et d'associations pour l'équilibre des rapports, la solidarité et l'harmonie des droits et des devoirs entre hommes et femmes au sein de la société congolaise.

Son objectif global est d'appuyer les activités visant l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles par l'intégration de l'approche « genre » et la promotion du leadership féminin dans le mouvement associatif congolais à travers ses réseaux provinciaux (Réfed) ainsi que toutes les autres organisations qui partagent sa vision.

À travers la sensibilisation des dirigeants politiques, des églises et des ONGs sur la question des inégalités basées sur le sexe, « ***nous pensons réduire les maux dont souffre la population en général et les femmes et les jeunes en particulier*** ».

Aujourd'hui encore les constructions sociales, les us et coutumes, la religion et les croyances donnent aux hommes et aux femmes des rôles différents qui déterminent et orientent leurs vies au quotidien. Les femmes congolaises restent pauvres parce qu'elles ploient sous le poids de certaines pratiques coutumières discriminatoires, parce qu'elles n'ont pas les mêmes opportunités d'instruction que leurs collègues masculins, qu'elles n'ont pas suffisamment accès aux emplois dans les postes de décision. Ce clivage culturel entre les sexes est loin de favoriser la complémentarité et l'harmonie des relations entre hommes et femmes dans les sphères publique et privée.

La diffusion d'outils d'information et d'éducation auprès des associations et des familles porte son attention sur des thèmes tels que : l'autonomie des femmes, la division du travail, l'accès et le contrôle des ressources, l'importance de la représentation des femmes aux postes de prise de décision, autant de domaines qui remettent en question les coutumes discriminatoires. Un travail de formation est aussi réalisé en ce qui concerne les violences faites aux femmes en temps de guerre ou de paix afin de porter la voix des victimes qui ont besoin de justice et d'accompagnement.

Le CONAFED et ses partenaires provinciaux oeuvrent en faveur d'activités génératrices de revenus, d'appuis au micro-crédit, d'aides à la production agricole et artisanale, mais généralement elles ne sont pas assez financées.

Dans bien des cas, ces organisations féminines doivent pallier la défaillance de l'Etat. Les organisations féminines privilégient l'appui direct aux communautés de base de façon à mieux répartir les moyens en faveur des femmes et des jeunes, tout en mettant un accent particulier sur les populations rurales, isolées, malades et toutes les victimes directes de la guerre.

Ces actions se manifestent au niveau formel et informel, très souvent appuyées par les mouvements de femmes au Nord. Ces associations, impliquées dans la lutte de la société civile, revendiquent un Etat de droit, au sein duquel sont assurés le respect et la promotion des droits des femmes.

La lecture politique de la marche du pays montre que le pouvoir étatique et le système institutionnel ont longtemps posé problème du fait de manque de légitimité populaire. Le processus par lequel le peuple congolais doit participer à la gestion des affaires publiques, bref, l'instauration d'une véritable démocratie, constitue une question permanente du débat politique au Congo depuis l'indépendance en 1960.

Le projet de constitution adopté en mai 2005 prévoit une décentralisation administrative proche du fédéralisme, avec autonomie de gestion des provinces.

Ressources et pouvoir seront désormais partagés entre l'Etat et chacune des 11 provinces ; Kinshasa va cesser d'être le seul centre de décision sur la vie du peuple congolais. La vie politique, sociale, économique et culturelle va être gérée au niveau local. C'est l'opportunité de rapprocher le pouvoir des gouvernés et pour l'Etat de faire preuve d'engagement en faveur de son peuple.

Cette décentralisation des pouvoirs donne aussi l'espoir aux femmes de participer enfin à l'exercice du pouvoir au sein de leur propre communauté.

Message

Considérant les faibles revenus des populations et des ONGs locales ainsi que la disparité entre les provinces et l'enclavement de certaines zones du pays ; la constitution de réseaux de partenaires serait une façon stimulante de diffuser des informations et d'élaborer des projets sur différentes problématiques dont celle de l'approche genre. Les populations et les ONGs (locales, provinciales et nationales) doivent être consulté et doivent participer aux discussions avec le gouvernement et avec les bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds et les ONG du Nord doivent être attentifs aux structures existantes, ne pas se poser en concurrent mais plutôt travailler en synergie avec les ONGs congolaises.

Il est vrai que la coopération et les ONGs internationales ont apporté des aides humanitaires appréciables aux populations sinistrées après guerre ; et par la suite aidé à la consolidation du mouvement associatif congolais. Aujourd'hui un appui supplémentaire est nécessaire pour pérenniser des actions communes.

Mais les actions des ONGs ne peuvent pas remplacer l'engagement de l'Etat, aussi la reconstruction du pays nécessite plus que jamais un investissement gouvernemental agissant de façon transparente et volontaire pour rendre durable les programmes de développement.

L'éducation, la santé, la stabilité macro-économique, la bonne gouvernance politique, la défense des droits humains, la promotion des droits de la femme et la lutte contre les violences faites aux femmes sont les domaines qui doivent être privilégiés par l'Etat Congolais et appuyés par la communauté internationale par le biais de l'aide publique au développement.

Chapitre 2.

Les enjeux macro-économiques du développement en RDC : Genre, pauvreté, mondialisation⁹

Dans le contexte de la RDC post-conflit, le Gouvernement congolais a promulgué un nouveau cadre légal qui transforme la politique économique. La signature du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté¹⁰ et des quatre codes¹¹ pose les enjeux macro-économiques du Congo pour une période de 10 ans.

La question fondamentale est la suivante :
Les objectifs économiques poursuivis par la mise en œuvre du DSRP et des quatre nouveaux codes correspondent-ils aux besoins et aux droits fondamentaux des congolais et congolaises d'aujourd'hui et des générations futures ?

Une présentation des indicateurs du développement humain permettra de critiquer et de mettre en évidence les effets différenciés des Programmes d'Ajustement Structurel des années 1980¹² et ceux du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, de façon à faire apparaître les buts profonds de ces réformes.

1) Indice du développement humain à travers les situations des enfants, femmes et hommes congolais... La question du Développement Durable

L'évaluation du niveau de développement d'un pays ne se fait pas seulement selon le PIB ou le PNB mais doit aussi tenir compte de l'Indice de Développement exposé dans le Rapport sur le Développement Humain¹³. Cet Indice considère trois révélateurs.

⁹ Ce texte s'appuie sur une intervention du professeur Kibanda Matungila de l'Institut des Stratégies pour le Développement Durable, il intègre les réactions suscitées par le discours prononcé en octobre 2005 à Kinshasa.

¹⁰ Edité par le Ministère du plan en février 2004

¹¹ Nouveau Code Minier, Nouveau Code des Investissements, Nouveau Code Forestier, Nouveau Code du Travail

¹² Gouvernements Kengo wa Dondo

¹³ PNUD « Rapport National sur le Développement Humain de RDC » 2000

D'abord l'espérance de vie, retenue non seulement pour sa valeur intrinsèque, mais aussi parce qu'elle renvoie à la disponibilité des soins de santé et à la possibilité qu'ont les individus de vivre suffisamment longtemps pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent.

Ensuite l'alphabétisation, primordiale car elle aide les individus à obtenir et conserver un emploi, mais aussi à comprendre leur environnement et leur culture.

Pour finir, le pouvoir d'achat, c'est-à-dire le revenu par habitant ajusté, afin de tenir compte des différences entre pays sur le plan des taux de change, de tarifs douaniers et des biens entrant dans le commerce. Le pouvoir d'achat renvoie à la capacité plus ou moins grande d'acheter des produits et de satisfaire ses besoins de base.

Ces précisions sont importantes pour comprendre la situation concrète des enfants, femmes et hommes congolais sur le plan du développement humain. Pour un bref rappel, voici quelques chiffres publiés par le PNUD concernant la situation face aux objectifs du millénaire :

Près de 80% des ménages dépensent moins d'un dollar par jour par personne (contre 10 dollars par jour et par personne en 1960). L'apport calorique journalier est estimé à 1800 calories par personne alors que la norme minimale, selon l'OMS, est de 2300 calories. La grande majorité de la population souffre de malnutrition et n'a pas accès à l'eau potable.

Le taux d'éducation a chuté. En 1960, 20% du budget national lui était consacré contre 1,9% en 2002. Bien que la RDC soit un des pays d'Afrique subsaharienne les plus alphabétisés, on constate que la proportion d'enfants qui entrent à l'école à l'âge de 6 ans est passée de 22,5% en 1995 à 13,9 en 2001. Le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 67,3% en 1995 à 65,3% en 2001, année au cours de laquelle près de 80% des garçons étaient alphabétisés contre seulement 50% des filles. La proportion de filles n'ayant jamais fréquenté l'école est quatre fois plus élevée parmi les enfants des mères sans instruction (50% de filles non scolarisées) que pour les filles issues de mères ayant un niveau d'instruction secondaire (13% de filles non scolarisées).

Les femmes congolaises sont jusqu'à ce jour, victimes de violences et de discriminations dues à leur sexe. Le taux des femmes occupant des responsabilités dans l'économie ne

dépasse guère 2 à 3%. Même si les lois accordent désormais aux femmes un statut juridique égal aux hommes, celles-ci souffrent encore beaucoup du poids de la tradition et des lois. Elles rencontrent, entre autres, des difficultés à accéder à la propriété et à obtenir des crédits.

Un enfant sur cinq meurt avant l'âge de 5 ans, c'est plus du double de la moyenne africaine, 126 enfants sur 1000 meurent sans avoir fêté leur premier anniversaire. En 2000, l'espérance de vie était de 50,5 ans.

Pour 100 000 naissances vivantes, 1289 femmes meurent des suites de la grossesse ou de l'accouchement. Ce taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde.

La prévalence de l'infection VIH/SIDA est estimée à 5% de la population âgée de 15 à 49 ans. Ce taux devrait être plus élevé dans certaines parties du pays.

Selon l'UNICEF, 60% de la population n'a pas accès aux soins primaires de santé, dans un pays où les dépenses pour la santé ne dépassent pas 1% du budget de l'Etat.

L'environnement congolais doit faire face à la forte pression démographique et à l'urbanisation rapide et anarchique. Les principales conséquences sont la déforestation, la pollution, l'érosion et l'insalubrité des infrastructures et des habitations.

En 2005 la République Démocratique du Congo a une dette extérieure estimée à plus de US\$ 14 milliards. Le poids de cette dette constitue un handicap majeur à son développement. De plus, la RDC bénéficie d'une faible assistance au développement de la part de la communauté internationale. Par ailleurs ses principaux produits d'exportation sont fortement concurrencés sur le marché international.

Ces conditions de vie sont à l'opposé des exigences stratégiques du développement durable qui, pour répondre à l'impératif de conservation, doit permettre la satisfaction des besoins humains fondamentaux, la réalisation des principes d'équité et de justice sociale, la favorisation de l'auto-détermination sociale et de la diversité culturelle, et la sauvegarde de l'intégrité écologique.

Aussi, afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins, il faut à nouveau s'interroger sur les objectifs de la politique économique du Congo. C'est-à-dire observer les effets de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et voir en quoi ils correspondent aux besoins et droits fondamentaux du peuple Congolais.

2) Le DSRP, les ambiguïtés d'un programme de réduction de la pauvreté en RDC post-conflit

Voici sur quoi repose le DSRP au Congo.

- La première phase des réformes a déjà donné des résultats encourageants, notamment dans le domaine de la maîtrise des dépenses publiques et du contrôle de l'inflation. Ces résultats viennent renforcer les quelques projets et programmes que le gouvernement avait déjà mis en place avec le concours des agences des Nations Unies (OMS, PNUD, UNICEF, etc...) et des autres partenaires bilatéraux, afin d'atténuer un tant soit peu la détérioration de la situation socio-économique et l'aggravation de la pauvreté.

La poursuite de ces objectifs et la consolidation des résultats acquis ont permis au pays de passer de la phase de stabilisation (2001-2002) à une phase de transition destinée à la réhabilitation d'un minimum d'infrastructures de base (2002-2005).

Ce n'est qu'après cette phase qu'interviendra celle de la reconstruction et de la relance d'une croissance durable et pro-pauvre. Ainsi les résultats palpables de cette troisième phase ne pourront être mesurés qu'en 2015.

- Le DSRP est l'expression de la volonté du gouvernement congolais d'associer à ce processus de renaissance, d'une manière participative et durable, l'ensemble de la population nationale et les partenaires intérieurs et extérieurs. Il sert de cadre organisateur et de fil conducteur aux mesures à prendre dans chacune des phases du processus.

Sachant que la réduction de la pauvreté ne sera pas visible avant une dizaine d'années, il s'agit alors de mieux comprendre le contenu de ces réformes socio-économiques.

Voici le condensé de quelques mesures de réformes économiques¹⁴ prises avec l'appui de la Communauté Internationale :

- Lancement d'une étude en vue de vérifier les arriérés antérieurs entre entreprises publiques et entre l'Etat et les entreprises, de façon à mettre à jour la dette intérieure de l'Etat.
- Mise en place progressive d'un processus de renégociation de la dette extérieure en vue de faciliter l'accès de la RDC à l'initiative en faveur des PPTTE¹⁵. Il est important de noter que ces mécanismes d'allègement des dettes les plus écrasantes supposent des coûts politiques et sociaux, lourds de conséquences pour la population¹⁶.
- Libéralisation des prix des produits pétroliers. L'Etat n'a plus de contrôle, le pétrole est aux mains des groupes multinationaux.
- Déréglementation du commerce de diamant, suppression de l'ancien monopole de l'Etat.
- Promulgation d'un nouveau Code d'Investissements. Abrogation des mesures concernant les investissements favorables à l'Etat congolais qui était auparavant le principal investisseur, désormais la loi ne demande plus un partenariat public-privé, l'investisseur étranger peut agir seul où il veut.
- Promulgation d'un nouveau Code Minier. Abrogation de la loi Bakajika prise dans les années 60 qui définissait le sol et le sous sol congolais comme inaliénables, elle permettait donc

¹⁴ Pour plus d'information, consultez les actes du colloque sur le site du Monde selon les Femmes : <http://www.mondefemmes.org/reseaux/palab.asp>

¹⁵ Dispositif de réduction de la dette pour les « Pays Pauvres Très Endettés » qui appliquent des programmes d'ajustement et de réforme appuyés par le FMI et la Banque mondiale.

¹⁶ « En 1990 pour sanctionner l'Etat Mobutiste, indifférent au développement et au respect des droits de l'Homme, la Banque Mondiale et le FMI coupent les crédits alloués au pays. La 'conditionnalité démocratique' prétendait contraindre Mobutu à partager le pouvoir. Mais cet embargo achève surtout de ruiner le pays et précipite la population dans la pauvreté. Ce boycott financier, suivi de la suspension de toutes les coopérations, ouvre la voie à l'explosion du secteur informel et à la criminalisation de l'économie. » Braeckman Colette « Les nouveaux prédateurs », Fayard, Bruxelles, 2003

aux investisseurs étrangers de louer le sol mais jamais d'en être propriétaire. À présent cette nouvelle loi autorise la vente du sol et sous sol congolais.

Depuis les années 80, les multinationales minières et pétrolières privées s'intéressent à l'acquisition c'est-à-dire à la privatisation des entreprises publiques et aux entreprises d'économie mixte gestionnaires de la plupart des ressources stratégiques du Congo : pétrole, diamant, or, colombo-tantalite, cuivre et cobalt.

En 1995, le pays est soumis au programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI qui avancent de nombreux arguments pour justifier la privatisation : « **Les entreprises publiques sont des canards boiteux non rentables. L'Etat propriétaire est pauvre ; pour les redresser, il faut les vendre aux entrepreneurs privés pour renflouer les caisses de l'Etat** »¹⁷

La privatisation des entreprises publiques était proposée comme un mode de règlement de la dette extérieure de la RDC, dans le cadre du projet : « *Dette contre concessions minières, pétrolières, forestières* » autrement dit « *dette contre entreprises publiques* »

Ces projets de privatisation des entreprises publiques suscitèrent de nombreux débats et de vives réactions d'opposition notamment parmi les travailleurs des transports publics et de la GECAMINES.

C'est dans ce climat de tensions que survient en 1996 la guerre de l'Alliance des Forces Démocratique de Libération du Congo. Les chefs de la rébellion feront l'objet de nombreuses sollicitations de la part des multinationales pressées d'arracher des contrats hors-norme.

Pierre Baracyetse¹⁸ retient le nom de quelques entreprises impliquées dans l'exploitation des minerais du Congo depuis 1996, comme la Consolidated Eurocan Ventures du Lundin Group ou la Barrick Gold Corporation, aujourd'hui en deuxième position sur la production mondiale de l'or, qui exploite aussi le gisement de Tenke-Fungurume qui contient les plus hautes teneurs du monde en cuivre et cobalt.

¹⁷ cité par le professeur Kibanda Matungila, sans référence

¹⁸ « Les enjeux miniers du conflit dans la région africaine des Grands lacs », cité par le professeur Kibanda Matungila, 1999

Le régime Mobutu avait commencé à céder le monopole de l'Office Congolais des Mines d'Or et en 1997 l'Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo signe trois accords de concession avec l'American Mineral Fields :

- un consortium canado-belge reçoit la gestion minière du secteur de la Province Orientale ;
- une compagnie canadienne et un groupe anglais s'associent pour l'acquisition des sociétés minières du Kivu ;
- la De Beers, filiale de l'Anglo-American Corporation, et l'American Diamond Buyers constituent les grands opérateurs dans l'achat du diamant dans les provinces occupées.

Le comportement des multinationales révèle la nature profonde des motivations des multinationales minières et pétrolières dans la guerre des matières premières en RDC.

Le contrôle des ressources du Congo à n'importe quel prix semble être l'objectif permanent des entrepreneurs étrangers, ce qui explique parfaitement que malgré la guerre, l'exploitation industrielle et artisanale des minerais précieux et stratégiques se poursuit et s'est même accrue !

En effet, les multinationales qui étaient déjà candidates à l'acquisition des entreprises publiques minières congolaises, partagent avec les compagnies minières nouvellement installées ou qui opèrent à partir de pays voisins (Ouganda, Rwanda et Burundi) la même aspiration fondamentale :

- l'acquisition du droit de propriété sur les usines congolaises, pour avoir ainsi accès aux ressources minières de la RDC, sans aucune entrave ;
- l'acharnement à obtenir la cession des entreprises publiques, c'est-à-dire à devenir propriétaire à la place de l'Etat ;
- l'obstination à passer outre les dispositions du Code des Investissements congolais de l'époque ;
- l'empressement à conclure des accords miniers avec les insurgés de l'AFDL, qui n'avaient pas encore conquis le siège des institutions, pour obtenir en contrepartie des prérogatives exceptionnelles sur l'exploitation du sous-sol congolais.

Pour atteindre leurs objectifs, les mêmes stratégies sont utilisées :

- le recrutement des armées étrangères pour venir renverser le gouvernement, avec l'intention de prendre la souveraineté du sol congolais ;
- le recrutement des armées étrangères pour les associer dans la contrebande et jouer le rôle de l'Etat gendarme dans les exploitations illicites.

Tout cela obéit à la même logique : lever les contraintes légales qui empêchent l'accès libre aux ressources minières du Congo, pour en devenir les seuls maîtres.

En ce qui concerne la gestion des eaux douces, des projets étrangers voient également le jour. Une compagnie américaine se propose de pomper l'eau au niveau du barrage d'Inga pour approvisionner Israël et le Moyen-Orient. D'autres projets sur l'exploitation de l'hydrogène liquide sont aussi en cours.

Ces sociétés sollicitent des contrats de 99 ans, ce qui est absolument contraire au principe du développement durable où il s'agit de ne pas hypothéquer l'avenir. Dans de telles conditions, quelles sont les précautions prises pour protéger les générations futures ?

La démarche des multinationales consiste fondamentalement à nier la souveraineté de l'Etat congolais en tant que propriétaire du patrimoine national, législateur et régulateur de l'économie et en tant que garant des droits et intérêts du peuple congolais.

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, en imposant les Programmes d'Ajustement Structurel, se font les représentants et les défenseurs des intérêts des multinationales auprès des pays pauvres. Les recommandations de ces institutions peuvent se résumer dans cette formule : « Le moins d'Etat possible, le plus de marché possible »

En d'autres termes, dès 1989, on exigeait du gouvernement congolais :

- de déréglementer et de déréguler l'économie en faisant jouer de façon optimale les règles du marché ;
- d'abandonner sa fonction de propriétaire des entreprises publiques au secteur privé ;
- d'abandonner son orientation sociale (éducation, santé) aux églises, aux ONGs de développement et aux administrations locales ;

- d'améliorer ses capacités d'Etat gendarme, pour garantir la sécurité des investissements privés opérant dans le pays ;
- d'améliorer ses capacités gestionnaire, administrative et de bonne gouvernance afin de mieux gérer et redistribuer équitablement les redevances provenant des entreprises privées et de la fiscalité ;
- de s'occuper des investissements lourds comme l'infrastructure de base ou les réseaux de communication et télécommunication, qui sont nécessaires aux investisseurs privés.

En 1995, la Banque Mondiale note que le pays « a besoin d'être moins mais mieux gouverné...Le principe directeur est celui de la subsidiarité : toutes les fonctions qui peuvent être assurées plus efficacement par le secteur privé, les administrations régionales et locales et les ONGs devraient pouvoir leur être cédées. Même lorsque les fonctions souveraines demeurent la responsabilité de l'Etat, les activités de soutien peuvent être sous-traités au secteur privé. En cas de doute, mieux vaut tarder à rétablir des fonctions publiques que trop engager l'Etat dans des domaines qui pourraient être laissés au secteur privé ou à des administrations locales... ».

Ces directives définissent clairement les principes de base de ce que certains ont appelé « un Etat minimal » et d'autres « un Etat facilitateur » ou comme en a parlé Colette Braeckman « un Etat faible »¹⁹.

Ainsi l'abrogation de la loi Bakajika qui rendait l'Etat congolais propriétaire du sol du territoire et qui limitait les pouvoirs des investisseurs étrangers a précédé l'adoption par le gouvernement congolais du nouveau Code des Investissements et du nouveau Code Minier. Ces lois, inspirées et rédigées sous les auspices des institutions internationales, consacrent pour les entreprises étrangères la réalisation de cet objectif stratégique qu'elles poursuivent depuis plus de vingt ans : la prise de possession du sol et du sous-sol congolais.

Il faut tenir compte de cette réalité pour apprécier correctement le processus de paix et celui des réformes économiques et politiques aujourd'hui en cours en RDC.

¹⁹ Braeckman Colette « Les nouveaux prédateurs », Fayard, Bruxelles, 2003

Lors du séminaire international sur les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique à Kinshasa en octobre 2005, des ONG congolaises ont violemment réagi à cette présentation faisant état de la perversité de ces réformes socio-économiques. En effet, nombre d'actrices et d'acteurs de la société civile se sont engagés dans le programme du DSRP car il leur donne l'opportunité et le financement pour agir : étudier les conditions de vie sur le terrain, mesurer les besoins, établir des stratégies de changement... Mais cette collaboration avec les ONG se met en place sans que celles-ci connaissent les « contreparties » que doit payer le pays. En voulant réduire la vulnérabilité de leur peuple, des associations se sont impliquées sans savoir qu'elles se rendaient dépendantes de ceux qui ont produit et alimentent encore la fragilité de la RDC. Refuser d'intégrer ces programmes revient à s'exclure du processus de changement et à se couper de l'action collective. La seule issue semble alors d'être vigilant-e-s face aux rôles accordés, aux propositions faites, pour ne pas se laisser duper mais au contraire être présent-e-s pour se faire entendre et s'appropriier la démarche et les résultats du DSRP.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, s'il met en place le désengagement de l'Etat et la privatisation des entreprises publiques n'atteint pas l'objectif affiché de réduire la pauvreté. Au contraire, une hausse de la pauvreté est constatée par la population !

L'expression « Réforme des entreprises publiques » cache mal la réalité d'une privatisation du sol congolais, qui est le fait de la succession de gouvernements abusifs, et de l'ingérence extérieure récurrente dans un pays divisé et affaibli.

Mais, loin de se sentir représentée, la population congolaise n'accepte pas l'expropriation de ces richesses. De nombreuses révoltes ont été réprimées, des manifestations interdites comme les voix de celles et ceux qui s'écrient que « le Congo n'est pas à vendre ». Ce sentiment de crise est amplifié quand les travailleurs miniers sont chassés des exploitations sans aucune indemnisation comme à Kamituga²⁰. Il en est de même lorsque le nouveau Code foncier freine l'accès à la terre pour les populations locales ou quand les exploitants étrangers imposent des productions comme la plantation de maïs transgénique (OGM)...

²⁰ Voir « L'or noyé de Kamituga », documentaire de Lamensch Yvon et Braeckman Colette, 2005

Des décennies de mauvaise gestion du pouvoir, le pillage des ressources, la pression de l'endettement et des programmes d'ajustement structurel ont conduit à la promulgation de lois et à des pratiques opposées aux intérêts du peuple.

Mais alors que les gouvernants obéissent au chantage sans fin « la dette contre vos terres », le peuple n'accepte pas cette dépossession.

Au-delà du sentiment de révolte face aux pillages des richesses du pays, des idées d'alternatives commencent à germer comme celle du NEPAD qui voudrait établir des solidarités entre les pays africains. On sait qu'une installation électrique exploitant la force du fleuve Congo permettrait d'alimenter les besoins en énergie de toute l'Afrique. Mais la difficulté pour la RDC réside encore largement dans une infrastructure quasi-inexistante qui empêche la circulation efficace de l'information. Dans un pays grand comme l'Europe des quinze, la connaissance et la solidarité entre les provinces est restée souvent biaisée par des représentations traditionnelles. Longtemps les interactions entre les populations des différents groupes ethniques ou provinces sont restées occasionnelles, c'est pour cela que l'histoire politique du Congo a été caractérisée par de sérieuses crises de légitimité conduisant à des guerres de sécessions, des conspirations politiques, des assassinats et des rébellions successives.

En jouant sur l'instabilité politique et la désinformation du peuple, les institutions internationales et investisseurs étrangers se tiennent la main pour étrangler le Congo.

Message

De ce qui précède, nous demandons aux gouvernements du Nord, aux multinationales et à la Communauté internationale de n'intervenir dans l'économie congolaise qu'en préservant la souveraineté nationale, les intérêts de l'Etat congolais, des populations autochtones et des générations futures. Il est temps d'entreprendre la révision des contrats léonins qui risquent d'hypothéquer l'avenir de toute une nation.

Les remises de dettes du Congo doivent être faites, pour éviter que le budget de l'Etat ne soit consacré au paiement de la dette extérieure

Il y a aussi nécessité d'aider l'Etat congolais à œuvrer directement pour la réduction de la pauvreté, notamment par l'augmentation de la part de son budget destinée aux secteurs sensibles de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des infrastructures de base, du paiement de la dette intérieure et des rémunérations de ses agents les moins gradés..

Bien que ce chapitre situe les enjeux macro-économiques du développement, l'essentiel des attentes que les femmes ont exprimées correspond à des réalités micro-économiques.

Les femmes congolaises ont un pouvoir économique très faible, elles sont très souvent freinées dans leurs entreprises quotidiennes. Malgré beaucoup d'effort pour produire, transformer et commercialiser, les femmes sont particulièrement sous informées en matière d'appui technique et financier.

Ce sont les femmes qui portent le rôle de la survie de la famille, elles se chargent des frais scolaires, alimentaires et sanitaires. Pour ces raisons, elles ont besoin de pouvoir s'impliquer dans l'activité économique avec un statut favorable.

Aussi nous demandons :

- ***L'accès aux formations théoriques, pour le renforcement des capacités techniques et la sensibilisation juridique et administrative.***

- ***La formation à l'alphabétisation économique permettant de faire le lien entre les décisions et les jeux des acteurs au niveau macro-économique et les conséquences micro-économiques.***
- ***L'organisation de réseaux d'échange sur les méthodes et les outils de production économique.***
- ***La protection des initiatives privées contre les tracasseries coutumières, administratives et policières.***
- ***La mise à disposition d'un fonds de garantie pour les crédits de femmes et l'octroi facilité de crédits aux femmes pauvres.***
- ***La promotion de la culture, transformation et commercialisation des produits congolais fabriqués par les femmes (introduction de nouvelles cultures, apport de technique, matériel et équipement)***
- ***La protection des femmes sans ressources.***
- ***La sensibilisation du gouvernement et des bailleurs de fond pour mettre en œuvre ces recommandations.***

Chapitre 3.

Luttes contre les violences sexuelles en RDC²¹

Les populations congolaises ont enduré plusieurs années de conflit et de transition au cours desquelles des violences sexuelles ont été commises fréquemment.

Les victimes se retrouvent dans toute la population indépendamment du sexe, du groupe ethnique, de l'âge, de la situation géographique ou sociale.

La majorité des victimes est constituée par les femmes de moins de 30 ans, bien que des cas de violences sexuelles sur des fillettes ou sur des femmes très âgées ainsi que sur des hommes et de jeunes garçons aient été relevés.

Ces crimes, que subissent les femmes, sont aux antipodes du respect le plus élémentaire de la personne humaine. Nombreuses sont les femmes qui ont été violées, battues, torturées ; elles ont servi d'esclaves sexuelles, au service des combattants de toutes les armées en présence : rebelles, force gouvernementales, armées internationales.

Les régions où se déroulent ces exactions détiennent les richesses naturelles du pays, les femmes y ont toujours joué un rôle majeur dans l'activité économique. En s'attaquant aux femmes, les soldats atteignent un double objectif : l'extermination de toute la population et l'étranglement économique du territoire. Le viol est utilisé de manière délibérée et stratégique pour attaquer les valeurs fondamentales de la communauté, afin de terroriser et d'humilier les personnes soupçonnées de soutenir un groupe... Ainsi le viol sert à imposer la suprématie d'un groupe sur un autre. Le corps et le sexe de femmes ont été utilisés pour assouvir des appétits sexuels mais également pour humilier et se venger

²¹ Ce chapitre s'inspire des documents préparatoires à l'atelier « Luttes et mobilisation contre les violences sexuelles faites aux femmes en RDC », organisé par le CNCD et Le Monde selon les Femmes en avril 2005 à Bruxelles. Il se réfère aux propositions du Fonds des Nations Unies pour la Population, de FAO-DIMITRA, d'Amnesty International, du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale et de la Chambre des représentants de Belgique. Ce chapitre intègre des réactions de Silvia Chetjer du CECYM, membre active de la campagne « Nouvelles formes de violence de genre dans le cadre de la mondialisation » menée dans le cadre du Projet RAAC Palabras (<http://www.raac.palabras>). Il fait écho au travail de la Synergie SVFS Synergie contre les violences faites aux femmes.

des ennemis. Durant de longues années, la violence sexuelle, perpétrée par les combattants, s'est répandue, devenant une arme de guerre, banalisée et impunie.

Les conséquences directes de ces violences sont catastrophiques : décès, blessures physiques graves, fistules, troubles psychologiques, grossesses non désirées, maladies sexuellement transmissibles... A lui seul, le virus du SIDA toucherait dans l'Est du Congo 20 à 30% de la population. Lorsque le virus du SIDA frappe une famille, les jeunes filles doivent quitter leurs établissements scolaires et revenir dans leur foyer pour le faire fonctionner et apporter des soins aux membres malades. Les femmes violées subissent l'ostracisme, la marginalisation, la paupérisation, les exclusions sociales, professionnelles et autres discriminations de la part de leur communauté.

Une infrastructure sociale et de santé en grande difficulté

Les victimes de viols sont confrontées à la dégradation généralisée du système de santé, y compris de santé sexuelle et reproductive. La fourniture de médicaments est insuffisante, le manque de personnel qualifié pour apporter des soins médicaux et psychosociaux aux victimes de viols est tel que les hôpitaux spécialisés sont débordés. Sachant que les violences sexuelles se perpétuent encore, les associations locales qui offrent un soutien et un refuge garantissant le soin et la sécurité aux victimes se retrouvent largement démunies.

Diverses résistances à l'application des lois

Les viols ont été si fréquents sur les terrains de conflits, qu'ils sont désormais déclarés par les Nations Unies « crimes contre l'humanité », passibles des peines les plus sévères.

Les lois internationales contre les violences sont instaurées et reconnues par la RDC, le problème reste à les faire appliquer, à les faire connaître, de façon à ce que les victimes se sentent réellement protégées et que les auteurs soient poursuivis et sanctionnés pénalement.

Mais dans le contexte de l'effondrement de l'autorité de l'Etat qu'a connu la RDC, les lois nationales et le droit international ne sont plus respectés. L'ignorance et la non-application de ces lois s'expliquent aussi par le manque de sensibilité et de formation à la défense des droits des femmes et aux droits des victimes de violences de la part de ceux qui

devraient les faire respecter : la police pour enquêtes et le personnel judiciaire pour jugement.

Aujourd'hui encore, une difficulté qui se pose pour porter plainte devant un tribunal est le coût de l'assignation et de la procédure, qui reste à la charge de la victime, ce qui atteste d'un manque profond de protection et de compréhension. En outre la peur des représailles à l'égard de la victime ou des témoins éventuels limite la volonté de demander justice. En effet de nombreuses victimes connaissent leurs agresseurs et y sont confrontées quotidiennement.

On estime à 40 000 les cas de viols des civils en RDC. Ce chiffre est très certainement sous-estimé, car très difficile à recenser, eu égard au tabou qui règne autour de la dénonciation de ce crime : discrimination au sein de la communauté, exposition à d'autres contrariétés.

Ainsi, l'impunité demeure la règle ; les auteurs comme les victimes sont convaincus du fait que la justice est inaccessible, car très peu de jugements ont pour l'heure condamné les auteurs des actes de viol.

Le 28 août 2006 Thomas Lubanga a été inculpé par la Cour Pénale Internationale pour « enrôlement et conscription d'enfants soldats ». Si ce jugement marque pour la première fois, la volonté de punir les crimes de guerre commis en RDC, pour l'instant les actes de violences contre les femmes ne font pas partie des charges reprochées... Et beaucoup d'autres auteurs de tels méfaits circulent libres en RDC.

Pourtant la traduction des auteurs de viols devant les tribunaux est un élément primordial pour rendre aux victimes justice et dignité.

Prise de conscience et mobilisation

L'information de la communauté internationale n'a pas encore apporté la mobilisation espérée.

La Belgique s'est investie, au travers de résolutions votées par les Parlements belge et bruxellois ainsi que par son soutien à un important

programme pluridisciplinaire²² d'appui aux femmes victimes de violences sexuelles.

Des ONG locales et internationales soutiennent aussi des actions à petite échelle qui ont permis aux associations locales de survivre aux conflits. Des centres de santé publique voient progressivement le jour pour mettre leur compétence en action, mais leurs conditions de travail sont très précaires et souvent dangereuses.

²² Projet financé par la Coopération belge dans le cadre de l'Initiative Conjointe de lutte contre les violences sexuelles, placée sous la responsabilité du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et exécuté par trois agences onusiennes (UNFPA, UNICEF, HCDH), dans trois provinces (Equateur, Maniema, Province Orientale)

Message

En nous appuyant sur les recommandations prononcées par Amnesty International, nous demandons :

- **Assistance médico-sociale :**

- *Il faut renforcer les structures de prises en charge médico-sanitaire et de lieux d'accueil, d'écoute et de médiation pour les femmes victimes de violences.*

- *Les programmes nationaux et internationaux de prévention et d'assistance humanitaire aux victimes de la violence doivent être renforcés notamment en proposant des programmes de prise en charge médicale d'urgence, en dispensant le nécessaire soutien psychologique et social aux victimes de viols ou d'autres formes de violences sexuelles, y compris pour les personnes séropositives ou atteintes du SIDA.*

- **Engagement politique et judiciaire :**

- *L'Etat et les coopérations étrangères doivent veiller à ce que les femmes soient mieux représentées au niveau décisionnel, au sein des institutions et mécanismes provinciaux et nationaux, pour qu'elles puissent elles-mêmes assurer la défense de leurs droits.*

- *Le gouvernement doit inciter les médias à promouvoir le respect de l'intégrité physique des femmes, il doit former les professionnels de la police et de la justice afin que les compétences soient acquises pour que les victimes soient comprises et respectées.*

- *L'Etat doit mettre en place une assistance juridique et judiciaire offerte aux victimes et à leurs familles, de façon à renforcer la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de violence contre les femmes. Pour cela le gouvernement et les groupes armés doivent veiller à ce que les lois, les règles et les règlements militaires prohibent la violence à l'égard des femmes et prévoient des sanctions disciplinaires et pénales pour*

les criminels, dans le respect des normes en matière de droits humains.

- La mise en place d'instances de surveillance et d'investigation travaillant dans la transparence, disposant de moyens suffisants et détenant l'autorité et la formation doit permettre à celles-ci d'enquêter dans les meilleurs délais et dans la compréhension du traumatisme des victimes, sur toutes les allégations dignes de foi faisant état d'actes de violence contre les femmes.

- L'organisation de procès équitables, prenant en compte les besoins des victimes de la violence, doit avoir lieu. Il faudra veiller à ce que ces procès ne relèvent pas du cadre de la justice militaire : ils doivent donner lieu à des sanctions pénales excluant toute mesure d'impunité concernant les crimes de violence sexuelle. Des réparations complètes et réelles aux victimes de la violence doivent être accordées telles que : l'indemnisation, la restitution des biens, la réinsertion, et les garanties de non répétition.

- Les gouvernements étrangers doivent apporter leur soutien au gouvernement congolais afin de réformer le système policier et judiciaire, en développant les capacités des acteurs nationaux et locaux tant au niveau des autorités qu'au niveau de la société civile afin de lutter contre l'impunité et d'aider les victimes de violences sexuelles à porter plainte. La communauté internationale doit aussi dans ses programmes d'assistance à la RDC apporter une attention particulière à la protection des droits des femmes et des enfants.

- Les auteurs de crimes graves commis par des groupes armés doivent être traduits en justice au niveau international. A cette fin, le gouvernement congolais doit mettre en place des instruments d'enquête policière afin de justifier la mise en arrestation des auteurs de crimes. L'organisation efficace de l'exécutif congolais permettra aux pays étrangers de demander l'extradition de ces individus. Ainsi la Cour Pénale Internationale pourra être saisie par ces pays étrangers de façon à ce que les

criminels soient jugés selon les lois et sanctions instituées par le Statut de Rome.

- **Sensibilisation de la population en RDC :**

- **Les principaux leaders politiques, administratifs, traditionnels, militaires et religieux devraient s'engager à soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes à travers la sensibilisation communautaire et à rappeler l'interdiction de toute violence à l'égard des femmes.**

- **Il faut soutenir le renforcement des capacités des acteurs familiaux, sociaux et communautaires, pour que les victimes de violences soient de nouveau acceptées par leur famille et leur communauté d'origine et considérées comme victimes des crimes qu'elles ont subis. C'est à cette condition qu'elles recouvreront estime de soi et confiance.**

- **La communication doit être renforcée pour permettre la diffusion d'information de sensibilisation sur la nécessaire solidarité avec les femmes victimes de violences sexuelles, sur l'élimination de tous les stéréotypes négatifs à leur égard (par exemple par le lancement de campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, afin de lutter contre le sentiment d'opprobre qui touche les personnes ayant subi des violences sexuelles ou les personnes séropositives ou atteintes du SIDA.**

- **La mise en place de programmes d'éducation et d'information du public doit viser à combattre la violence contre les femmes, ainsi que les préjugés sexistes. La lutte contre les stéréotypes circulant sur les hommes et les femmes et susceptibles de favoriser cette violence doit s'organiser et devenir une priorité gouvernementale. Ni la coutume, ni la tradition, ni la religion, ni la culture ne peuvent être invoquées pour se soustraire à l'obligation d'éliminer cette forme de violence.**

- ***Sensibilisation de la population en Europe :***

La population belge et les acteurs politiques doivent être informés des difficultés vécues par les victimes des violences sexuelles, en rappelant qu'il s'agit d'atteinte à leurs droits humains fondamentaux. Les solutions trouvées pour s'en sortir doivent être connues et valorisées, pour éviter la victimisation.

Chapitre 4.

Droits des femmes et représentation politique²³

La RDC met progressivement en place des transformations de son cadre juridique et politique. Elles apparaissent suite aux décennies de troubles qu'a connues le pays. Ces changements visent à assurer un avenir plus stable et plus juste. Après des années de guerre, de corruption et de mauvaise gouvernance, la mise en place du processus électoral de 2006 est un acte majeur dans l'histoire du Congo.

La promotion des valeurs humaines et démocratiques et plus particulièrement l'évolution du principe de l'égalité entre femmes et hommes atteste d'une volonté de mettre un terme aux inégalités et d'établir un Etat de droit en accord avec les exigences internationales.

Un bref historique plantera le contexte de l'émergence de ces droits. Par la suite il s'agira d'observer la confrontation du cadre juridique et du fonctionnement effectif des lois, au regard des progrès réalisés et en essayant de comprendre la nature des échecs rencontrés.

Le contexte d'émergence des droits des femmes

L'objectif majeur pour le pays est aujourd'hui de parvenir à une situation de paix et de stabilité dans la région des Grands Lacs.

La complexité de la crise en RDC se révèle sous différents aspects, à la fois crise de légitimité, de souveraineté, de gouvernance et même crise identitaire. Les effets dévastateurs de ce conflit se passent de tout commentaire : plus de quatre millions de morts, destruction des infrastructures, criminalisation de l'armée, pillages des ressources nationales, faiblesse des institutions de l'Etat, forte paupérisation des populations. Face aux drames de ces années de guerre, les voix se lèvent afin qu'il n'y ait « PLUS JAMAIS çA ! ».

Ces injustices criantes appellent à des changements impératifs et concentrent les efforts pour défendre la dignité humaine et les valeurs démocratiques. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

²³ Ce texte s'inspire de l'intervention d'Elysée Dimandja A Feza donnée lors du séminaire international sur les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, prononcée en octobre 2005 à Kinshasa. Il fait aussi référence à des commentaires d'Elyse Muhimuzi et de Bob Kabamba.

provient de la lutte des peuples libres contre le fascisme et donc contre tout système préconisant la violation des droits humains. Ces lois sont le fruit de combats idéologiques et sociaux. La protection des droits humains et l'attention aux droits spécifiques des femmes représentent un progrès certain, mais ne garantissent pas toujours une bonne réalisation en pratique. En effet l'enjeu posé par ces lois réside dans les moyens mis en œuvre pour les faire respecter. La promulgation ne constitue pas une fin en soi et le cheminement est parfois long avant que les individus et les institutions n'intègrent véritablement ces principes au cœur de leurs valeurs et permettent ainsi leur application.

Le cadre juridique des droits humains et des droits spécifiques des femmes

La notion de droits humains comporte deux aspects fondamentaux :

- d'abord, les droits inaliénables, issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui visent à garantir la dignité humaine. Ils s'appliquent à tous les humains sans aucune distinction.
- ensuite, les droits légaux institués au niveau national et international.

Chaque pays a le devoir de mettre sa juridiction nationale en accord avec les principes reconnus universellement. Cependant les droits nationaux entrent régulièrement en contradiction avec les traités internationaux, le problème est alors de faire respecter la primauté des textes internationaux.

Il existe trois grandes catégories de droits :

- La première est constituée des droits civils et politiques : droits à la vie, à la liberté, à la sécurité personnelle, à l'absence de torture et d'esclavage, à la participation politique, au droit de propriété, de mariage, aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion.
- La deuxième catégorie concerne les droits économiques, sociaux et culturels, ils concernent le travail, le niveau de vie, d'éducation, de liberté culturelle.
- Récemment introduite, la troisième catégorie porte sur les droits de solidarité, droit au développement, à la paix, à un environnement écologiquement sain et droit à la liberté sexuelle et reproductive. La notion de solidarité vient pour souligner que sa réalisation exige un concours de tous : individus, groupes et Etats.

D'autres textes spécialisés insistent sur la protection et la promotion des droits des minorités, des réfugiés, des femmes, des enfants, des personnes handicapées. Ainsi la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) fait partie du cadre juridique congolais et devrait par son caractère international faire loi.

Malgré l'évolution et la reconnaissance progressives de ces « valeurs morales », de nombreuses discriminations à l'égard des femmes sont toujours présentes dans toutes les cultures, visibles dans les religions, dans les lois, les coutumes, les attitudes. L'empreinte de ces traditions empêche les femmes d'exercer leurs droits aux niveaux politique, pénal et civil.

Le processus d'évolution des droits civils des femmes en est un bon exemple. En 1987, un nouveau Code de la Famille est adopté, les législateurs prétendent rénover les dispositions sur les régimes matrimoniaux. Pourtant lorsque les textes entrent effectivement en vigueur en 1989, ils reconduisent les mêmes discriminations à l'égard de la femme et de la jeune fille. L'âge légal au mariage est 15 ans pour les filles et 17 pour les garçons. Ce Code reproduit aussi la rétrograde incapacité juridique de la femme mariée, qui suppose l'autorisation maritale pour les décisions publique ou privée, instaurant par là un rapport de domination entre époux.

Bien que traités et conventions aient été signés pour protéger les femmes et les enfants, l'exécution de ces textes n'est pas effective car ils ne correspondent pas aux représentations et aux pratiques culturelles. Il semble donc que la grande majorité des esprits et des attitudes restent encore éloignées de ces préoccupations.

Les droits politiques des femmes congolaises et leur accès au pouvoir

Comme dans la plupart des pays, la participation des femmes aux activités publiques est très faible. De 1960 à 1967 les femmes n'avaient pas le droit de vote ! Elles l'ont exercé la première fois lors du référendum constitutionnel de 1967. Le droit de candidature et d'éligibilité a été appliqué pour la première fois aux élections législatives de 1970. À partir de cette date, des femmes commencent à entrer au gouvernement. Cependant leur visibilité est très réduite.

Durant la période de la première transition (1990-1997), seulement 5,5% des ministres sont des femmes. Rares sont les gouvernements qui depuis l'indépendance ont eu plus de trois femmes en leur sein. Cette marginalisation se traduit aussi par les ministères qui leur sont confiés : condition féminine, affaires sociales, travail et prévoyance sociale. Les cas où les femmes ont porté les « grands ministères » sont exceptionnels : affaires étrangères (1980), économie nationale (1986), santé (1990), transport (1998)²⁴. Cette sous-représentation féminine dans les institutions est souvent vécue comme un échec et a laissé un goût amer aux femmes.

Toutefois les femmes congolaises sont conscientes de la nécessité de se battre pour leurs droits, et de contribuer au développement harmonieux du pays. Elles ont manifesté une forte volonté de participer activement à la reconstruction et à la gestion de la RDC au moment critique où se décidait l'avenir du pays, notamment lors du Dialogue Inter-congolais²⁵ pour le retour de la paix et l'instauration d'un nouvel ordre politique. A cette période, les femmes représentent 12% du gouvernement et 8,8% des députés. Les Nations Unies recommandent une représentation féminine de 30%, une marge d'expression que les femmes congolaises voudraient atteindre.

L'adoption du nouveau texte constitutionnel et les élections de 2006 viennent marquer une étape décisive pour l'histoire politique de la RDC et vont lancer de nouveaux débats quant à la participation politique des Congolaises.

Des rôles sociaux dévalués

À l'Indépendance, les nouvelles autorités ont généralement accordé peu de place aux femmes dans la hiérarchie sociale, alors que leur position avait été d'une certaine manière déterminante dans l'histoire

²⁴ Source : PNUD « Rapport National sur le Développement Humain » RDC 2000

²⁵ En 2001, après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila son fils Joseph lui succède à la place de président de la République et ouvre en octobre 2001 à Addis Abeba, la réunion du Dialogue Intercongolais. Ces négociations politiques sur le processus de paix et sur la mise en place d'un gouvernement de transition réunissent les principaux opposants politiques et les actrices et acteurs de la société civile. Le retrait des troupes rwandaises puis ougandaises s'organise ainsi que le désarmement des combattants se trouvant sur le territoire congolais. En décembre 2002, l'accord global et inclusif sur la transition en RDC est signé à Prétoria. Le dialogue sera officiellement clôturé en avril 2003.

précoloniale²⁶. Celles-ci souffrent alors d'une double dévaluation, d'abord la perte du respect qui leur incombait, ensuite l'addition des responsabilités économiques et familiales sans obtenir leur pendant de droits.

En dépit de ces difficultés, force est de constater l'importance du rôle des femmes et le bien-fondé de leurs actions au sein de la société civile. Les congolaises sont nombreuses à s'être engagées au sein de groupes de réflexion, de concertation et d'action en faveur de la population et avoir formulé des revendications politiques. Souvent, ce sont elles qui pallient les défaillances de l'Etat en s'impliquant au niveau associatif, faisant preuve d'un sens de la solidarité, de compétences et d'efficacité qui tardent encore à être reconnus.

La mobilisation des femmes auprès des victimes des conflits est présente dans chacune des provinces. Leur lutte quotidienne contre les injustices en fait les porte-paroles des intérêts de l'ensemble du peuple congolais. Face aux inerties, elles encouragent une mentalité de résistance non violente contre les abus quels qu'en soient les auteurs, recourant à diverses stratégies pour faire triompher les intérêts communautaires.

La démarche pratique des femmes constitue en elle-même une légitimité loin des jeux de pouvoirs et de l'indifférence des grands leaders.

Bien que leurs investissements aient incontestablement beaucoup apporté à la société congolaise, les femmes, par manque de confiance, restent exclues des hautes sphères du pouvoir politique. Le plus souvent les femmes croulent sous différents impératifs : familiaux, professionnels, sociaux... à mener de front pour éviter d'être exposées à un jugement réprobateur. « L'incapacité à... Le manque de... » sont facilement reprochés aux femmes surtout quand elles dérogent aux rôles qui leur sont attribués.

Le problème se pose avec acuité dans les villages où la notion de pouvoir s'incarne dans le masculin. Dans ces milieux bien souvent, les femmes qui postulent à des responsabilités politiques sont des femmes vivants seules. Le célibat est alors synonyme de liberté et de capacité de se défaire et de lutter contre les pratiques discriminatoires et les

²⁶ Catherine Jacques et Valérie Piette, « Féminisme et société coloniale au Congo belge (1918-1960) », in « Femmes d'Afrique dans une société en mutation », pp 77-97, Academia-Bruylant, 2004

injustices « traditionnelles ». Mais ne pas se plier aux normes sociales du mariage entraîne aussi une forme de marginalisation, car ce choix leur est imputé par la société. En effet lors de la campagne électorale de 2006 les femmes électrices ou candidates n'ont pas fait preuve de tolérance. Elles disaient d'une candidate intellectuellement brillante mais célibataire, « *A quoi bon voter pour une simple femme. Célibataire, de surcroît, elle ira à Kinshasa se jeter dans les bras d'un prince charmant et elle ne nous reviendra plus. En plus, elle ignore la douleur de la maternité et le poids d'une famille nombreuse* ».

La réserve est encore de taille pour les femmes mariées. Beaucoup de celles-ci donnent raison à leur communauté qui entretient l'idée selon laquelle les femmes sont faites pour servir les hommes et non pour diriger.

Une égalité de droit attaquée

La société démocratique qui s'instaure en RDC aspire à l'égalité et à la justice sociale. C'est dans la continuité de ces principes que s'inscrit l'attention portée à la participation politique des femmes en RDC. Ainsi lorsque le texte constitutionnel de la 3^{ème} République consacre la parité homme-femme comme principe fondamental, au même titre que la démocratie et la décentralisation des pouvoirs, il s'agit bel est bien d'un acte historique !

Mais la revendication de droits politiques pour les femmes passe encore comme une faveur que les femmes quémandent... Pourtant ces droits démocratiques ne sont en rien particuliers, les femmes y prétendent du seul fait de leur appartenance au genre humain.

Il convient ici d'honorer l'action positive des femmes au sein de la société civile, appuyées par celle des femmes parlementaires. Ce sont elles qui ont porté le projet de loi sur la parité homme-femme.

Adoptée en février 2006, la nouvelle Constitution garantissait dans son article 14 la mise en œuvre du principe de représentation paritaire homme-femme. Le texte constitutionnel établissant la parité a donc été voté, mais très vite les engagements que cette transformation impliquait n'ont pas été respectés... Dans la loi électorale, on dénote une incohérence entre deux articles, l'un reconnaissant le principe paritaire, l'autre ne rendant pas l'irrespect de ce principe cause d'inacceptabilité

des listes. Dès lors on pouvait augurer l'échec de la représentation des femmes dans les élections.

Les femmes congolaises militantes dans les partis politiques n'ont pas été sollicitées davantage qu'auparavant. Pourtant, nombreuses sont celles qui ont voulu assurer leur représentation : on compte 12,5% de candidatures féminines en moyenne pour les élections présidentielles et législatives.

Plusieurs séminaires et ateliers ont été organisés avec l'appui des organismes internationaux tant à Kinshasa que dans les grandes villes du pays en vue de préparer les candidates à l'événement électoral. Selon une récente enquête de l'UNIFEM, 2.197 femmes ont été formées en République Démocratique du Congo dans la perspective des élections législatives. Mais 82 % de femmes interviewées déclarent avoir voté pour des candidats masculins... Il semble que les vieux adages ne soient pas désuets, beaucoup pensent encore que les femmes ne sont pas nées pour devenir « chefs » et pour « régner » sur les hommes. Le discrédit des candidates se décèle aussi à travers les questions impromptues des journalistes : « *La chevelure que vous portez est-elle naturelle ou a-t-elle été achetée ?* ». Le succès des femmes a été freiné par les consignes sexistes de doyens et les fonctionnements de solidarité familiale, clanique et ethnique. Par ailleurs le manque de financement les a privées des déplacements et de la couverture médiatique nécessaires. Elles se sont aussi heurtées à la réalité des électeurs pauvres qui attendaient des candidats la satisfaction de besoins matériels immédiats.

Le respect de quotas aurait amélioré la visibilité des femmes et mis en place un partage des pouvoirs profondément démocratique... L'adoption d'un système électoral proportionnel à listes bloquées et zébrées aurait pu assurer une meilleure représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés comme les minorités ethniques. Le choix d'un système de représentation majoritaire reproduit les risques de la division sociale et d'éloignement entre les intérêts du peuple et l'attitude des dirigeants. Or une fois encore c'est le même processus de résistance qui se met en œuvre, une dynamique égalitaire freinée par le poids du système traditionnel puissant. Qu'il s'agisse d'inerties individuelles ou de réelles réticences collectives, les femmes s'affrontent au fondement même du pouvoir politique qui est éminemment masculin et d'essence patriarcale comme le pouvoir occidental dont il s'inspire. S'opposer à cet ordre établi signifie combattre pour défendre des droits mais surtout aller contre les idées préconçues !

Message

Outre le combat contre les obstacles légaux, les femmes congolaises s'affrontent aux pesanteurs socioculturelles. En effet, les comportements et les attitudes, révélant l'intériorisation d'un sentiment de supériorité pour les hommes et d'infériorité pour les femmes, s'avèrent des plus coriaces et des plus longs à faire évoluer.

La circulation des informations entre les gouvernants et les gouvernés doit être améliorée pour que le pouvoir législatif soit plus représentatif de la société civile. La mise en place d'un Etat de droit doit prévoir et accepter l'expression des contrepouvoirs en garantissant une véritable liberté d'association, d'expression et de presse.

L'installation d'une véritable formation du peuple à son action citoyenne et politique est un choix pour réduire l'ignorance et aller vers plus d'équité. Une éducation au changement est primordiale, pour que les femmes prennent confiance en leurs capacités de mobilisation et n'acceptent plus d'être reléguées à des postes secondaires. Cette évolution se fera grâce à une politique de renforcement des compétences en management politique, en gestion de la cité et en communication.

Une sensibilisation accrue des hommes impliqués dans les partis politiques est nécessaire afin qu'ils adoptent un comportement visant à faire de la place aux femmes et à leurs revendications.

Les changements juridiques et légaux constituent de nouvelles armes pour les activistes des droits humains en général et des femmes en particulier. Pour l'heure il est nécessaire de construire une solidarité et d'organiser des stratégies avec des alliés parmi les hommes. C'est cela qui conduira à de véritables changements démocratiques favorisant réellement l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons en termes d'éducation, de formation et d'accès au pouvoir politique.

Bibliographie

BRAECKMAN Colette, « Le dinosaure, Le Zaïre de Mobutu », Fayard, Bruxelles, 1992

BRAECKMAN Colette « Les nouveaux prédateurs » Fayard, Bruxelles, 2003

CROS Marie France et MISSIER François, « Géopolitique du Congo » édition Complexe, Bruxelles 2006

DIMITRA Bulletin n°9, Bruxelles, mars 2004

DIMANDJA A. FEZA Elysée, « Participation de la femme congolaise dans la gouvernance nationale », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

DWEME-LE MPINA MINTARA, « Renforcement des capacités et de la motivation des femmes », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

KABANDA KANA K.André, « L'interminable crise du Congo-kinshasa, origines et conséquences » collection études africaines, L'Harmattan, Paris, 2005

KIBANDA MATUNGILA, « Le genre dans la réalisation des enjeux macro-économiques », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

KAMBAY WATSHA, « Les temps des femmes », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

MASHENGEZI, « Etat des lieux du processus démocratique et perspectives électorales en RDCongo », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

MUHIMUZI Elise, Interventions lors de la 7^{ème} rencontre Palabras, Bruxelles, 2004 et communication « La place des femmes dans la gouvernance locale », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

www.rdc-humanitaire.net/planaction/plan2006

CNCD et MONDE SELON LES FEMMES, documents préparatoires à l'atelier « Lutttes et mobilisation contre les violences sexuelles faites aux femmes en RDC », Bruxelles, avril 2005

CWBCI et CNCD-11.11.11, « Les objectifs du millénaire et l'éducation en Afrique » étude diagnostique, 2006

JACQUES Catherine et PIETTE Valérie, « Féminisme et société coloniale au Congo belge (1918-1960) », in Denis Philippe et Sappia Caroline (Eds), « Femmes d'Afrique dans une société en mutation », pp. 77-97, Espace Afrique 3, Academia-Bruylant, 2004

LAMENSCH Yvon et BRAECKMAN Colette' « L'or noyé de Kamituga », film documentaire, 2005

MONDE SELON LES FEMMES et CONAFED, Actes du séminaire international sur « Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique », Kinshasa, octobre 2005, sur le site du Monde selon les Femmes. <http://www.mondefemmes.org/reseaux/palab.asp>

PNUD, « Rapport National sur le Développement Humain de RDC », 2000

WATHUM JACAN WADAMBE Denis, « Genre, démocratie et développement à la base », communication au séminaire international sur Les nouveaux enjeux du développement pour les femmes en Afrique, Kinshasa, octobre 2005

Collection « Analyse & plaidoyer »

du Monde selon les femmes

Déjà parus

Genre et mondialisation, les femmes analysent et résistent

**Silvia Chejter, Hellen Grace Wangusa, Lilián Abracinkas,
Zo Randriamaro**

2004

***Education au développement. enjeux, définitions, principes
pédagogiques et approche genre***

Claudine Drion

2005

Enquête sur l'intégration de l'approche genre dans les ONG

Sandra González Altea

2006

Genre et indicateurs de développement

Poupette Choque

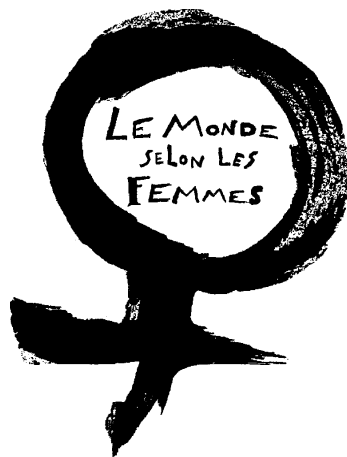
2006

***Femmes et développement durable, vision d'avenir,
entrepreneuriat et recommandations***

Claudine Drion

2006

Téléchargeables sur le site www.mondefemmes.org



www.mondefemmes.org